

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
Cours Massena - CS 82205  
06605 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 12 juillet 2021**

Effectif légal	Présents	Procurations + Absents
<b>25</b>	<b>18</b>	<b>7</b>

N° de la séance : 25

Objet de la délibération : Direction de la  
Commande Publique - Expérimentation  
navette autonome Biot - Adaptation  
d'infrastructures et mise en oeuvre de  
système de communication navette  
infrastructure - Attribution du marché

Original  
 Expédition certifiée conforme à  
l'original  
Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services

Stéphane PINTRE

N° Enregistrement : BC.2021.146

Date de la convocation :

**Le 06/07/2021**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage  
en date du **16 JUIL. 2021**

de la réception s/Préfecture  
en date du **20 JUIL. 2021**

Pour le Président,  
La Responsable de Service

  
Corinne SAINTE

L'an deux mil vingt et un et le 12 juillet à 10h30, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L. 5211-1, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espaces du Fort carré – avenue du 11 novembre à Antibes, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan Les Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Lionnel LUCA, Joseph CESARO, Jean-Bernard MION, Gérald LOMBARDO, Emmanuel DELMOTTE, Jean-Pierre CAMILLA, François WYSZKOWSKI, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Sophie NASICA, Gilbert TAULANE, Richard THIERY, Marc MALFATTO, Dominique TRABAUD, Georges TOSSAN, René TRASTOUR, Alexis ARGENTI

**PROCURATIONS :**

Jean-Pierre DERMIT à Jean LEONETTI

**ABSENTS :**

Kevin LUCIANO, Michel ROSSI, Frédéric POMA, Jean-Pierre MASCARELLI, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD

**Monsieur TAULANE,**

Le développement technologique des véhicules autonomes arrive aujourd'hui à maturité pour des premières applications commerciales. Ceci nécessite d'encourager des expérimentations présentant une diversité suffisante de cas d'usage et de conditions de déploiement, et regroupant différents acteurs, afin de mutualiser les compétences et les apports de chacun, autour d'un projet alimentant les « communs » de validation de la sécurité et d'évaluation des usages et de l'acceptabilité.

Le 14 mai 2018, l'Etat Français a adopté la **stratégie nationale de développement des véhicules autonomes**. Un Appel à Manifestation d'Intérêt « **Expérimentation du Véhicule Routier Autonome** » (EVRA) dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir a été lancé visant à labelliser des consortiums d'opérateurs privés et des territoires motivés par la conduite d'expérimentation de véhicules autonomes sur le territoire national.

Suite à sa candidature, la Communauté d'Agglomération a été labellisée « **Territoire d'expérimentation du véhicule autonome** » et a été invitée à se rapprocher d'acteurs privés également labellisés pour postuler à l'appel à projet EVRA sur la base d'un dossier construit conjointement. La CASA a ainsi rejoint le projet « Expérimentation de Navette Autonome » (ENA) coordonné par l'IFSTTAR (devenu depuis l'Université Gustave Eiffel) afin de proposer son territoire et concevoir une expérimentation en collaboration avec les lauréats ENA de l'appel à manifestations d'intérêt.

Par décision du Premier Ministre le 26 avril 2019, le projet ENA a été retenu, confiant ainsi au consortium composé de treize (13) partenaires la mise en œuvre de trois (3) expérimentations de navettes autonomes, dont une sur le territoire de la technopole de Sophia Antipolis.

L'entreprise retenue dans le cadre du projet ENA, EIFFAGE, est experte dans les domaines des infrastructures routières.

La CASA confie donc à cet opérateur, l'exécution des prestations objet du présent marché, à savoir les travaux d'infrastructures nécessaire au bon fonctionnement de la navette autonome et ce conformément aux dispositions de l'article R. 2122-11 du CCP.

A la suite des différentes étapes de la procédure, la CAO réunie le 5 juillet a décidé d'attribuer le marché à la société EIFFAGE pour un montant de 553 637 € HT.

En conséquence, il est proposé au Bureau Communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces qui constituent le marché avec le candidat déclaré attributaire.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces qui constituent le marché avec le candidat déclaré attributaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 12 juillet 2021  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

**AR receptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 12/07/2021  
Numéro : BC\_2021\_146  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : Expérimentation navette autonome Biot - Adaptation d'infrastructures et mise en oeuvre de système de communication navette infrastructure - Attribution du marché  
Matière : 1.1 - Marchés publics

**Interlocuteur**  
Nom : CHALIER Vanessa

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : ttDT7jR

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 20/07/2021  
Identifiant : 006-240600585-20210712-BC\_2021\_146-DE

**Acte reçu**

Date : 12/07/2021  
Numéro interne : BC\_2021\_146  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 1  
Code matière 2 : 1  
Objet : Expérimentation navette autonome Biot - Adaptation d'infrastructures et mise en oeuvre de système de communication navette infrastructure - Attribution du marché  
Classification utilisée : 29/08/2019  
Document : 99\_DE-006-240600585-20210712-BC\_2021\_146-DE-1-1\_1.PDF

**Annexes**

Nombre : 0

N